

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Monot, Mme Denis, M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-02 du 23 novembre 2023

### PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT « CULTURE, ART ET PATRIMOINE 2023-2030 – CAP'2030 » – ORIENTATION 2 – APPEL À PROJETS « HOSPITALITÉS 2023 – CULTURE & PATRIMOINE » – SUBVENTIONS – APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-III-01 du 10 mars 2023 relative au plan pluriannuel d'investissement départemental Culture, art et patrimoine 2023-2030, « CAP'2030 »,

Vu sa délibération n°03-06 du 8 juin 2023 relative au plan pluriannuel d'investissement départemental – Règlement d'aide de l'Appel à projets 2023 « Hospitalités Culture et Patrimoine », orientation 2 pour la culture et le patrimoine,

Vu les conventions bipartites conclues avec les structures suivantes : Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture, Cinéma l'Écran, Cinémas 93, Côté Court, Le Triton, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Périphérie centre de création cinématographique, Un neuf trois Soleil, Villes des musiques du monde et le CDN Théâtre public de Montreuil,

Vu les conventions bipartites conclues avec les communes suivantes : Pantin et l'Île Saint-Denis,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE le règlement de l'Appel à projets 2023 « Hospitalités - Culture & Patrimoine » – *Accompagnement de l'évolution des usages culturels : accessibilité, numérique et itinérance* modifié, joint à la présente délibération ;



- ATTRIBUE les subventions d'investissement suivantes au titre de l'appel à projets 2023  
« *Hospitalités – Culture & Patrimoine* » :

- 30 000 euros à l'Association Artagon ;
- 28 000 euros à l'Association Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) ;
- 40 000 euros à l'Association Cinéma l'Écran ;
- 10 000 euros à l'Association Cinémas 93 ;
- 10 000 euros à l'Association Côté Court ;
- 21 000 euros à l'Association LBFA ;
- 30 000 euros à l'Association Le Triton ;
- 30 000 euros à l'Association Les Laboratoires d'Aubervilliers ;
- 15 000 euros à l'Association Le Wonder ;
- 30 000 euros à l'Association Parti poétique ;
- 10 000 euros à l'Association Périphérie centre de création cinématographique ;
- 30 000 euros à l'Association Zoukmachines ;
- 10 000 euros à l'Association Un neuf trois Soleil ;
- 30 000 euros à l'Association Villes des musiques du monde ;
- 19 000 euros au CDN Théâtre Public de Montreuil ;
- 14 000 euros à la Commune de La Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont ;
- 19 000 euros à la Commune de L'Île Saint-Denis ;
- 30 000 euros à la Commune de Pantin pour le Théâtre du fil de l'eau ;
- 30 000 euros à l'EPIC Bobigny musiques 93 ;

- APPROUVE la convention-type, dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Association Artagon ;
- Association Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) ;
- Association Cinéma l'Écran ;
- Association Cinémas 93 ;
- Association Côté Court ;
- Association LBFA ;
- Association Le Triton ;
- Association Les Laboratoires d'Aubervilliers ;
- Association Le Wonder ;
- Association Parti poétique ;
- Association Périphérie centre de création cinématographique ;
- Association Zoukmachines ;
- Association Un neuf trois Soleil ;
- Association Villes des musiques du monde ;
- CDN Théâtre public de Montreuil ;

- Commune de La Courneuve ;
- Commune de L'Île Saint-Denis ;
- Commune de Pantin ;
- EPIC Bobigny musiques 93 ;

- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer les conventions correspondantes au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*